



COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 18 novembre 2025

Projet de Delphinarium à Beauval :

15 ONG de défense animale et le rapporteur de la loi 2021, M. Loïc Dombrevail, dénoncent la pérennisation de la captivité à des fins commerciales sous le masque d'un « Centre d'Études et de Sauvegarde pour dauphins »

Face aux récentes annonces du ZooParc de Beauval concernant l'ouverture d'un « Centre d'Études et de Sauvegarde pour dauphins » en 2027, et suite au déplacement ministériel du 6 novembre, les organisations non gouvernementales (ONG) de protection animale réaffirment leur **opposition catégorique** à ce projet.

Les ONG dénoncent fermement l'utilisation d'une terminologie trompeuse et de l'urgence de placement pour justifier la création d'un nouveau "delphinarium" qui porterait atteinte à l'esprit de la *LOI n° 2021-1539 du 30 novembre 2021 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes*. Rappelons que déjà en 2016, Rodolphe Delord souhaitait ouvrir ce type de complexe commercial.

1. Dénonciation d'un faux-semblant de sanctuaire

Le qualificatif de « Centre d'Études et de Sauvegarde pour dauphins » masque la réalité d'un établissement visant à **pérenniser l'exploitation commerciale** des dauphins captifs. Par ailleurs, les lignes rouges fixées par les ONG, garantes d'une transition éthique, sont ignorées :

- **Ligne Rouge : Maintien de la reproduction.** L'intégration du programme EEP (programme européen de reproduction en captivité) démontre la volonté de maintenir un cheptel captif. Pour les ONG, **l'absence de reproduction est non négociable** pour mettre fin à cette industrie.
- **Ligne Rouge : Commerce et transport.** La participation aux programmes d'élevage introduit inéluctablement le risque de **transfert et d'échange international** d'animaux, selon les lignes directrices de l'organisation EAZA (*The European Association of Zoos and Aquaria*) qui dirige ces programmes et à laquelle les animaux appartiendraient.
- **Contournement légal :** Le projet de Beauval refuse d'adopter le **statut légal de sanctuaire**, tel qu'il est prévu par l'article 47 de la Loi de 2021. L'établissement privilégie le modèle d'**établissement zoologique**, ce qui lui permet de poursuivre des **activités lucratives** liées aux cétacés et d'échapper aux strictes contraintes éthiques d'un sanctuaire. Cette stratégie est facilitée par le manque de clarté réglementaire de l'État autour de **la notion de « programme scientifique »**. Ce vide juridique permet au zoo de Beauval, en intégrant l'EEP, d'ouvrir la porte à la **reproduction et l'exportation de nouveaux individus**.

Déclaration Commune : « L'urgence de trouver une solution pour les dauphins de Marineland et de Planète sauvage ne doit pas servir de prétexte à la création d'un "delphinarium de luxe". Ce n'est pas un centre de sauvetage que propose Beauval, mais une **nouvelle infrastructure d'exploitation** qui compromet l'avenir éthique des cétacés en France et porterait atteinte à l'esprit et à l'intention de la loi de 2021. »

2. Incohérence de l'action gouvernementale

Les ONG regrettent et dénoncent le soutien du gouvernement à ce projet, illustré par le déplacement de M. Mathieu Lefèvre du 6 novembre, présenté comme une volonté de placer le « **bien-être animal au cœur de la gestion de la faune sauvage captive** ».

Soutenir un projet qui maintient la reproduction et le risque de commerce est **contraire à l'engagement moral et légal** de la France de tourner la page de la captivité des cétacés. Cette validation politique entérine la contradiction au lieu de soutenir une solution de véritable sanctuaire.

3. Appel à la responsabilité et contestations légales

Les organisations signataires appellent l'État à la responsabilité : la seule voie cohérente avec la loi de 2021 contre la maltraitance animale est d'exiger le respect des **lignes rouges absolues** des ONG telles que souhaitées par le législateur.

Toute autorisation qui serait délivrée par l'administration au ZooParc de Beauval sera considérée comme un **recul inacceptable** et fera l'objet d'une **contestations par les voies légales** appropriées par des organisations de défense animale.

Liste des signataires :

Action Protection Animale (APA) – Anne Claire Chauvancy – Présidente – 06.48.18.71.42
Alliance des Opposants à la Chasse (AOC) – Jean-Louis Chuilon – Président - 06.09.61.51.91
Animal Cross - Benoît Thomé – Président
ASPAS - Yolaine De la Bigne – Administratrice et Porte-parole
C'est Assez ! - Christine Grandjean – Présidente - 06.74.03.89.77
Code Animal - Franck Schrafstetter - 06.14.82.21.84
Défense de l'Animal Confédération Nationale - Sabine Fghoul – Présidente - 04.78.38.71.85
Fondation Assistance aux Animaux – Arlette Alessandri – Présidente – 01.39.49.18.18
Fondation Brigitte Bardot - Brice Quintin - 01.45.05.14.60
Fondation Droit Animal Ethique et Sciences – Laurence Parisot – Présidente – Contact 06.34.37.33.07
Fondation Stéphane Lamart - Stéphane Lamart – Président - 06.60.10.99.99
Loïc Dombrevail – Député de 2017 à 2022 - Rapporteur de la loi de 2021 - 06.40.45.16.62
One Voice - Muriel Arnal – Présidente - 06.79.83.16.61
Projet Animaux Zoopolis (PAZ) - Amandine Sanvisens – Cofondatrice - 07.68.74.13.96
SPA – Jacques Fombonne – Président – 06.45.89.23.52
Tilikum's Spirit - Christine Ringuet – Présidente - 06.32.30.44.56

Sources :

Ministère de la Transition Écologique. (s. d.). *Création d'un centre de référence pour la protection des dauphins au Zooparc de Beauval : une réponse concrète.* <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/creation-dun-centre-reference-protection-dauphins-zooparc-beauval-reponse-concrete>

ZooParc de Beauval. (s. d.). *Un centre unique en Europe pour les dauphins à Beauval en 2027.* <https://actus.zoobeauval.com/centre-unique-europe-dauphins-beauval-2027/>

European Association of Zoos and Aquaria (EAZA). (s. d.). *Population Management.* <https://www.eaza.net/population-management/>